



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Mardi 8 juillet 2025

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 3 juillet 2025

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques, M. COCHARD Fabien, Mme VULLIEZ Madeleine, M. CARTILLIER Antoine, M. LAGALISSE Clément, M. THEVENOT Gérald, Mme RAPIN Christiane, M. UGO Alexandre,

ABSENTES : Mme ROSSET Sandra, Mme LOUBET Chantal,

EXCUSÉ(E)S :

EXCUSÉ AYANT DONNE POUVOIR :

M. TRAIN Raymond a donné pouvoir à Mme RAPIN Christiane

Mme GREGOIRE Corinne a donné pouvoir à Mme VULLIEZ Madeleine

Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à M. UGO Alexandre

Désignation d'un secrétaire de séance : M. COCHARD Fabien

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal 3 juin 2025 est adopté à l'unanimité

FINANCES

Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 8 juillet 2025

1. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE

Opérations réelles

PREVISIONS	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses prévues	2 138 159	6 087 232	8 225 391
Dépenses réalisées	870 262	1 843 895	2 714 157
Recettes prévues	2 138 159	6 087 232	8 225 391
Recettes réalisées	828 378	5 065 433	5 893 811
Excédent		3 221 538	3 179 654
Déficit	-41 884		

2. EXECUTION DES PROGRAMMES D'EMPRUNT

Emprunts prévus pour l'exercice en cours (GROUPE SCOLAIRE)

3 000 000

EMPRUNTS REALISES DEPUIS LE 1er JANVIER année 2025

Objet	capital	intérêts	frais dossier	Dernière échéance	
Voirie Marcorens	47 983	9 693		2037	58444
Construction Mairie	75 223	8 178		2027	83402
Groupe Scolaire	61 451	94 173		2049	77812
EPF Aslam	55 604		10021	2028	65625
EPF Michel	25 415		8741	2036	35694
Total	265 676	112 044	18762	320 977	

Ligne de Trésorerie

Néant

3. EXECUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (avec les engagements)

	Prévues	Réalisées	%
20 - Immobilisations incorporelles (logiciel...)	0	0	
21 - Immobilisations corporelles (Syane, gros matériel...)	120 588	8 551	7.09%
23 - Immobilisations en cours (Groupe scolaire...)	5 567 452	1 673 744	30.06%
27 - Autres immobilisations (EPF 74)	81 019	0	0.00%
Total	5 769 059	1 682 295	29.16%

3. bis EXECUTION DES DEPENSES SUR OPERATIONS INDIVIDUALISEES

	Prévues	Réalisées	%
62 Contruction groupe scolaire et annexes	5 567 452	1 673 744	30.06%
	5 567 452	1 673 744	

7. MONTANT DE LA TRESORERIE AVEC L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE :

3 213 219.99 €

7. MONTANT DE LA TRESORERIE SANS L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE :

790 193.12 €

GROUPE SCOLAIRE

Montant payé sur fonds propres depuis 2022 :

598 662.89 €

Montant du prêt accordé en juin 2024 :

2 500 000.00 €

Montant du prêt accordé en avril :

3 000 000.00 €

Montant des factures payées avec le prêt de 2 500 000 € :

2 498 860.96 €

Montant des factures payées avec le prêt de 3 000 000 € :

576 973.13 €

dont Factures de travaux

2 428 860.86 €

dont Factures MOE/études (egsol,socotec)

733 125.75 €

Remboursement LTI

300 000.00 €

Assurance TRC

10 289.97 €

Assurance DO

44 987.44 €

Banque (capital)

10 106.25 €

Géomètre

3 720.00 €

Montant restant sur le prêt de 2 500 000 €

1 139.04 €

Montant restant sur le prêt de 3 000 000 €

2 423 026.87 €

Montant total déjà payé : 3 674 496.98 €

Changement important depuis le mois dernier

subvention CDAS de 2023 = 75 000 €

5. RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)

SUBVENTIONS PREVUES

914 000

SUBVENTIONS REALISEES

165 000

Taux de réalisation

FCTVA & TAXE AMENAGEMENT

Prévisions

144 268

Réalisations FCTVA

136 268

Réalisations Taxe aménagement

254

Taux de réalisation

6. MASSE SALARIALE

Mois en-cours

Effectif titulaire

10

Effectif non titulaire

10

Effectif total

20

Dispo

1

Arrêt maladie

1

Effectif total

2

Chap 012

Prévu

828 471

Réalisé

397 343

Tx de réalisation

47.96%

Disponible

431 128

% moyen

Réalisé

% réalisé

Disponible

Janvier

78 058

9.42%

750 413

Février

62 287

7.52%

688 126

Mars

68 115

8.22%

620 011

Avril

61 004

7.36%

559 007

Mai

61 033

7.37%

497 974

Juin

66 846

8.07%

431 128

Juillet

0

0

0

0

0

0

0

0

0

397 343

Monsieur le Maire a également transmis aux conseillers un point détaillé de l'avancement financier de la construction du groupe scolaire.

- Délibération – Vote des subventions aux associations pour l'année 2025 – Complément à la délibération n°1 du 04/02/25 – Promenade gourmande

Le vote de la délibération est reporté au prochain Conseil municipal. Malgré les demandes de la commune, l'association n'a pas transmis ses comptes financiers, condition obligatoire pour que les conseillers puissent voter. La délibération sera remise à l'ordre du jour du mois de septembre.

MARCHES PUBLICS

- Information – Avancée de la construction du groupe scolaire

Le planning avec une fin de travaux, le 24 décembre 2025 est toujours maintenu.

Une réunion avec les services de l'eau de Thonon agglomération a eu lieu sur le chantier afin de trouver une solution pour la gestion des eaux de drainage. Un système d'épandage avait été préconisé dans les deux cours mais Thonon Agglomération refuse le rejet des drains dans les rétentions et le fossé.

Une nouvelle réunion entre Thonon Agglomération et la commune est donc nécessaire pour résoudre cette problématique.

Concernant l'avancement des travaux, la charpente de l'école est terminée, la dalle du 1^{er} étage sera coulée le vendredi 11 juillet et les travaux de géothermie vont débuter.

ADMINISTRATION GENERALE

- Délibération – Convention de mise à disposition du terrain multisport à l'association FC BALLAISON – Saison 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le terrain multisport situé sous l'école maternelle est mis à disposition prioritairement aux écoles et aux associations communales.

L'association FC BALLAISON a exprimé le souhait de disposer du terrain pour ses activités sportives à des heures et jours précis à savoir, les lundis, mardis et jeudis de 17h30 à 20h du 1^{er} septembre au 30 juin.

Il convient dès lors d'établir une convention mentionnant les conditions d'utilisation.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée délibérante du projet de convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la mise à disposition gratuite du terrain multisport à l'association FC BALLAISON,
- VALIDE les conditions d'utilisation du terrain précisées dans la convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention.

- Délibération – Convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'association SPORT LEMAN – Saison 2025-2026

Il est rappelé au Conseil municipal que l'utilisation du terrain de football synthétique de la commune et des vestiaires est accordée à l'association SPORT LEMAN, centre de formation aux métiers du sport. L'association demande le renouvellement de la convention, pour la période allant du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante, le projet de convention précisant les jours et heures d'utilisation par l'association ainsi que la contrepartie financière de cette mise à disposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'association SPORT LEMAN,

- FIXE à 400 € par mois le montant de la location du terrain de football et des vestiaires, soit 4 000 € pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026,
- FIXE à 1.200 € le montant de la caution demandée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention.

RESSOURCES HUMAINES

• Informations sur le personnel communal

Concernant le renouvellement des différents contrats :

- Lucie NIERMARECHAL, ATSEM fonctionnaire a été recrutée et remplacera Asami TRIQUENEAUX dont le contrat prend fin le 31 août 2025,
- Tonia LOPEZ, déjà ATSEM au sein de l'école de la Colline, est prolongée pour une durée d'une année,
- Manon MORGENSTERN, prendra les fonctions d'adjointe de la Pérés'cool, en remplacement de Charline LAINE qui a demandé sa mutation,
- Michèle TCHAPTCHED, adjointe de la Pérés'cool, sera à compter de septembre fonctionnaire stagiaire en vue d'une titularisation en septembre 2026,
- Eléa LOPEZ et Lina CHAVANNE n'ont pas souhaité prolonger leurs contrats et quitteront la Pérés'cool fin août. Elles seront remplacées par Mariana GONCALVES et Birak KAHINA.

AFFAIRES SOCIALES

• Concours de maîtrise d'œuvre – Projet de logements sociaux « Le clos Michel »

La commission d'appel d'offres des candidatures a lieu lundi 7 juillet. Les projets des 3 équipes ont été présentés.

Les auditions des candidats sont fixées au 9 juillet.

Ils devront ensuite, transmettre leurs projets définitifs pour la fin août et une 3^{ème} commission se réunira le 3 septembre pour attribuer le concours de maîtrise d'œuvre.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

• Information sur les événements de la Pérés'cool

La fête de fin d'année a eu lieu le 24 juin à la salle des fêtes où les enfants du Pérés'cool ont pu exposer leurs travaux et présenter leur spectacle (chant et danse). Un buffet canadien était proposé pour clôturer l'évènement. Les parents étaient ravis de l'invitation et de la prestation de leurs enfants. Les spectacles de fin d'année se dérouleront dorénavant sous ce même format et dans ce même lieu.

La sortie à la plage d'Excenevex initialement prévue le 25 juin a été reportée au mercredi 2 juillet car la baignade surveillée ne débutait qu'au 1^{er} juillet.

Un pique-nique de fin d'année a été organisé le mardi 1^{er} juillet dans le parc de Thénrières pour la pause méridienne.

Le thème des vacances du mois de Juillet concerne « la découverte de la Haute Savoie ».

Plusieurs animations sont prévues :

- Une sortie au château des Rubins à Sallanches le 10 juillet,
- Une lecture de contes par Sylvie Deturche le 15 juillet,
- Un inter-centre de loisirs le 16 juillet au château de Thénières avec le centre de loisirs de Bons-en-Chablais et la MJC Chablais,
- Une nuitée sous tente dans le jardin de la Pérés'cool le 17 juillet,
- Une sortie baignade à la plage d'Amphion avec la MJC le 23 juillet.

Au mois d'Août, le thème des vacances portera sur les Caraïbes et plusieurs animations seront proposées :

- Une sortie à la plage d'Excenevex le 20 août,
- Une lecture de contes par Sylvie Deturche le 26 août,
- Une nocturne à la Pêris'cool le 28 août de 18h30 à 21h avec préparation du repas et organisation de jeux.

AFFAIRES JURIDIQUES

- Audience du 6 mai 2025 – Arrêt de la Cour administrative d'appel – Recours contre l'ordonnance de désistement

La Cour administrative d'appel a suivi l'avis du rapporteur public en rejetant l'appel des requérants et a confirmé qu'ils sont réputés s'être désistés de l'ensemble de leurs demandes.

Ils peuvent se pourvoir en cassation dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêt de la Cour administrative d'appel.

Deux recours restent encore en cours d'instruction, tendant à l'annulation plusieurs délibérations concernant le financement du groupe scolaire.

URBANISME ET CADRE DE VIE

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Déclarations préalables : (dossiers instruits par la commune).

Dépôt le 03/06/2025 : DP 74 025 25 00027 : M. HOFMANN Peter, 976 route du Salève, lieu-dit : « Champ dunand », zone agricole dédiée aux activités agricoles, sauf une partie du chemin d'accès située en zone Ud. **Régularisation d'un agrandissement du chalet existant de 18 m2, pour obtention du certificat de conformité.** Demande d'annulation du pétitionnaire en date du 06/06/2025. **Le dossier a été classé sans suites, le 20/06/2025.**

Dépôt le 06/06/2025 : DP 74 025 25 00028 : M. HOFMANN Peter, 976 route du Salève, lieu-dit : « Champ Dunand », zone agricole dédiée aux activités agricoles, sauf une partie du chemin d'accès située en zone Ud. **Régularisation d'un agrandissement du chalet existant de 18 m2, pour obtention du certificat de conformité. Arrêté de rejet émis le 03/07/2025 : il faut déposer un permis de construire avec architecte.**

2 – SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRECEDENTES : pour information

Permis de construire :

Dépôt le 17/03/2025 : PC 74 025 25 00004 : M. JACQUART Christophe et Mme CETTOUR-ROSE Mélissa, 710 rue du Léman 74140 CHENS-SUR-LEMAN, terrain situé lieu-dit « Les Nathées », zone Ud du PLUi : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Réalisation d'une maison individuelle de 143,80 m2 de SP. Demande de pièces complémentaires du 27/03/2025 et demande complémentaire du service technique de Thonon Agglomération du 04/04/2025. Arrêté d'accord émis le 03/07/2025.**

Dépôt le 25/04/2025 : PC 74 025 25 00009 : JM INTER CUISINES SAS 247 rue Ingénieur Sansoube 74800 LA ROCHE-SUR-FORON, sur un terrain situé lieu-dit : « La Caserne », zone Ud du PLUi. **Réaménagement d'un bâtiment rural, création d'un logement. Arrêté d'accord émis le 24/06/2025.**

Dépôt le 04/05/2025 : PC 74 025 00010 : M. CHAVANNE Gary, 809 route du Veigeret, terrain situé 10 impasse des Malys, lieu-dit : « veigeret », zone Uh du PLUi : zone urbaine à dominante habitat – cœur de hameau dense et historique. **Réalisation d'une maison individuelle 144,82 m2 de SP. Arrêté d'accord émis le 26/06/2025.**

Déclarations préalables (dossiers instruits par la commune) :

Dépôt le 06/05/2025 : DP 74 025 25 00022 : M. HUAU NGUYEN Thi Em, 528 chemin de Champlan (lotissement de Champlan) zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Construction d'un mur de**

soutènement de 28 m de longueur, 1,5 m de largeur, pour réalisation d'un terrain de pétanque. Décision de non opposition émise le 13/06/2025.

Dépôt le 06/05/2025 : DP 74 025 25 00023 : Mme KELANI Dalida, 117 a chemin des Prés de l'Eau, lieu-dit : « Les Dauphins ». Zone Ud du PLUi : **Réalisation d'une piscine de 24,5 m2. Décision de non opposition émise le 10/06/2025.**

Dépôt le 13/05/2025 : DP 74 025 25 00024 : M. PAVION Alexis, 759 route du Veigeret, lieu-dit : « Veigeret ». Zone Uh du PLUi. **Réalisation d'une terrasse en bois hauteur inférieure à 0,60 m, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, réalisation d'une clôture grillagée. Décision de non opposition émise le 05/06/2025.**

Dépôt le 16/05/2025 : DP 74 025 25 00025 : M. PICCUT Noël, 1288 route des Crapons, lieu-dit : « Les Prêts », zone agricole du PLUi. **Réalisation d'une clôture grillagée hauteur 1,60 m et d'un portail hauteur 1,80 m. Décision de non opposition émise le 13/06/2025.**

Déclaration préalable modificative (dossier instruit par la commune).

Dépôt le 12/05/2025 : DP 74 025 22 B0033-M01 : M. BERTRAND-ENCHE Marc, 125 chemin du Four, lieu-dit : « Tennebrey », zone Ud. **Léger déplacement de la terrasse et de la porte d'accès, réduction de sa dimension. Décision de non opposition émise le 12/06/2025.**

3- INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON-AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 15/05/2025 : DIA 74 025 25 00012 : Maître ROMAGNE Alexis, notaire à EPAGNY-METZ-TESSY (74330), pour la SARL BATIMOI de la BALME-DE-SILLINGY (74330), 90 chemin de la Tuilière, lotissement de la Tuilière, lieu-dit : « Gevret-Nord », ancien propriétaire : M. MICHAUD Lucien. Zone Ud, terrain à bâtir de 929 m2. Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 27/05/2025.

Dépôt le 15/05/2025 : DIA 74 025 25 00013 : Maître ROMAGNE Alexis, notaire à EPAGNY-METZ-TESSY (74330), pour la SARL BATIMOI de la BALME-DE-SILLINGY (74330), 90 chemin de la Tuilière, lotissement de la Tuilière, lieu-dit : « Gevret-Nord », ancien propriétaire : M. MICHAUD Lucien. Zone Ud, terrain à bâtir de 597 m2. Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 27/05/2025.

Dépôt le 21/05/2025 : DIA 74 025 25 00014 : Maître EUVRARD-BURDET M. Odile, notaire à BOEGE (74420), pour Mme MERCIER Brigitte VEIGY-FONCENEX (74140), 1438 route des Crapons, lieu-dit : « Les Moules », zone Ud, terrain bâti sur terrain de 607 m2. Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 27/05/2025.

Dépôt le 05/06/2025 : DIA 74 025 25 00015 : Maître FONTAINE VIVE Coralie, notaire à ANNECY (74000), pour M. MOUCHET Jean-Pierre, ANNECY (74000), 398a route des Hutins, lieu-dit : « Marcorens », zone Uh : zone urbaine à dominante habitat – cœur de hameau dense et historique, et partie en zone 1AUd : zone à urbaniser opérationnelle, à court moyen terme, dominante habitat – dans l'espace résidentiel peu dense. Ce secteur est concerné par une OAP. Terrain bâti de 320 m2 Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 13/06/2025.

Dépôt le 06/06/2025 : DIA 74 025 25 00016 : Maître LE GUILLOU Anne-Sophie, notaire à DOUVAIN (74140), pour M. GUIGONNAT Cédric, lieu-dit : « Vignes du Veigeret », zone Ud. Terrain non bâti de 1637 m2, échange avec Mme GUIGONNAT Micheline. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 13/06/2025.**

SECURITE

- Réunion publique du 26 juin 2025 sur la sécurisation routière des hameaux

Une réunion publique a été organisée au sujet de la sécurisation routière des hameaux de la commune, le 26 juin dernier. Une trentaine de personnes sont venues participer. La gendarmerie et la police municipale ont pu apporter des explications et informations aux participants.

La commune a également pu expliquer les procédures souvent longues pour mettre en place les aménagements envisagés.

Plusieurs projets d'aménagements ont été présentés aux participants.

Suite à cette réunion, les dossiers liés aux projets d'aménagement vont être préparés puis envoyés au département pour validation.

FETES ET CEREMONIES

- Fête de l'école – 4 juillet

Deux livres ont été offerts aux élèves de CM2, un par le pôle métropolitain, le tome 3 de la collection sur l'histoire de Genève et de sa région, et un autre par la commune intitulé « Guide de survie de la 6^{ème} ».

La fête des écoles s'est ensuite déroulée à l'Agorespace où un spectacle des enfants était proposé, suivie d'un repas organisé par le Sou des écoles.

- Fête du 13 juillet

La fête du 13 juillet débutera par la cérémonie devant le monument aux morts à 19h15 et se poursuivra à l'Agorespace avec défilé aux lampions, feux d'artifice et concerts. Le sou des écoles organisera la buvette et deux Food trucks seront sur le parking pour la restauration.

MOTIONS ET VŒUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Commission JEUNESSE ET ECOLES

Le dernier conseil d'école s'est réuni le 19 juin dernier, durant lequel les enseignants et le directeur ont retracé les projets et événements du 3^{ème} trimestre (carnaval, permis piéton, intervention de la police municipale, animation au verger, cross ...).

Pour l'année prochaine, 171 élèves feront leur rentrée en septembre.

- Commission ENVIRONNEMENT

Néant

- Commission INFORMATION ET COMMUNICATION.

Les associations ont été relancées pour les articles de l'écho. Une première mise en page va être envoyée à l'imprimeur. L'Echo de la Colline sera distribué aux habitants dans le courant du mois d'août.

- Commission VOIRIE ET RÉSEAUX

Néant

- Commission BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT

Concernant le cimetière, des travaux d'ajout de caveaux vont être lancés. Plusieurs sépultures vont être relevées dans le terrain général. L'ensemble des familles des défunts seront prévenues. Le règlement du cimetière va aussi être adapté pour ajouter les concessions en pleine terre, qui, pour l'instant ne figurent pas dans le règlement.

- Commission ANIMATION ET CULTURE

Une remise à niveau du code de la route pour les aînés a été organisée le 17 juin. 40 personnes ont participé à cette matinée pendant laquelle il était proposé : une révision des règles du code de la route ainsi qu'un test en condition réelle. La matinée s'est clôturée par un repas offert par la commune.

INTERCOMMUNALITE

- DELIBERATION - Thonon Agglomération : détermination du nombre de conseillers communautaires et définition des modalités de répartition des sièges entre les communes membres - Recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Vu l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fixe le nombre de sièges de conseillers communautaires et leur répartition entre les communes membres, selon deux modalités :

- 1) Par application des dispositions du droit commun (II à V de l'article L.5211-6-1 du CGCT) à savoir l'attribution des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne aux communes membres, garantissant ainsi une représentation essentiellement démographique.
- 2) Par accord local commun (I 2° de l'article L.5211-6-1 du CGCT) adopté à la majorité qualifiée regroupant les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci ; cette majorité devant comprendre la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Vu la circulaire du 7 mai 2025 de la Direction des relations avec les collectivités territoriales de la préfecture de la Haute-Savoie :

- rappelant les règles de répartition des sièges de conseillers communautaires dans les établissements publics de coopération intercommunale ([EPCI](#)) à fiscalité propre, dont les communautés d'agglomération,
- fixant le calendrier de mise à jour de cette répartition avant 2026, année des élections municipales et du renouvellement général des conseils communautaires avec un accord local conclu avant le 31 août 2025 pour une prise en compte par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2025,

Vu la Commission Intercommunale des Maires du 10 juin 2025 pendant laquelle une majorité de communes membres de Thonon Agglomération s'est prononcée en faveur d'une application de l'accord local proposé en 2019.

Considérant que les conseils municipaux doivent obligatoirement délibérer pour la composition du conseil communautaire dans le cadre d'un accord, et ce avant le 31 août 2025 pour permettre au Préfet d'arrêter la nouvelle composition du conseil communautaire avant le 31 octobre 2025.

EXCENEVEX	1 344	1	1	1
BRENTHONNE	1 135	1	1	1
ORCIER	1 089	1	1	1
YVOIRE	1 075	1	1	1
FESSY	1 104	1	1	1
DRAILLANT	909	1	1	1
LULLY	749	1	1	1
NERNIER	436	1	1	1
Total	97 077	54	65	14

- D'APPLIQUER l'accord local pour la nouvelle répartition des sièges de l'organe délibérant de Thonon Agglomération.

- Information sur le forum de l'agglomération du 27 septembre 2025 (matin)

Thonon agglomération organise le samedi 27 septembre au matin, l'édition 2025 du forum de l'agglomération.

Cette matinée est à destination de l'ensemble des élus ainsi qu'aux DGS, DST et secrétaires de mairie et a pour but de conforter l'identité du bloc local et d'ouvrir les portes de Thonon Agglomération.

Deux circuits sont proposés :

1. Circuit 1 : Cohésion des territoires et citoyenneté : visite de la maison de l'agglomération à Thonon puis de la maison de la mobilité et du PEM du boulevard du canal
2. Circuit 2 : Circuit environnement : visite des aménagements de la basse Dranse suivie de la visite de l'incinérateur du STOC (places limitées).

Les participants seront accueillis autour d'un café dès 8h30 et à 12h un apéritif sera servi.

INFORMATIONS DIVERSES

- Enquête parcellaire – Autoroute A412

Pour information, l'enquête parcellaire relative au projet de l'A412 se déroulera du 25 août au 26 septembre.

En parallèle de cette enquête, les opérateurs fonciers (société SYSTRA et EIFFAGE) prendront contact avec les propriétaires afin d'engager les négociations amiables dans le cadre de la délégation de service public relative à l'achat des parcelles impactées par le tracé.

- Association « Le souffle du Léman »

Un nouvel habitant de Ballaison est venu présenter son association de musique, dénommée « le souffle Léman ». Il s'agit d'une association où les participants échangent et partagent autour de l'instrument Didgeridoo (instrument australien).

Il utilisera la petite salle à partir du mois de septembre tous les lundis soir.

- Livre – Albert Januarius di Decarli – Musée des granges de Servette

En décembre dernier, le Conseil municipal a attribué une subvention au profit de l'association Art et Culture pour la réalisation d'un livre sur l'Artiste Janarius Di Decarli.

Le livre est paru et a été présenté à l'ensemble des conseillers.

- Remerciements – Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire transmet au Conseil municipal les remerciements reçus de l'association des donneurs de sang du Bas-chablais et de l'APEI pour les subventions attribuées en 2025.

- Réunion d'échange – 9 juillet

Une réunion d'échanges aura lieu le mercredi 9 juillet à 20h à la salle d'animation de Neuvecelle, autour de Paul CHRISTOPHE, député du Nord, Président du groupe Horizon et indépendant de l'Assemblée Nationale, ancien ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les Femmes et les Hommes et Anne-Cécile VIOLLAND, députée de la 5^{ème} circonscription de la Haute-Savoie.

- Décès de Monsieur Antoine KAMINSKI

L'ensemble du Conseil municipal adresse ses sincères aux condoléances à la famille, aux proches et amis d'Antoine KAMINSKI.

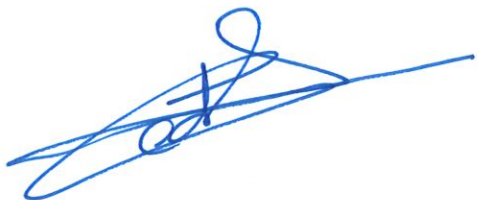
QUESTIONS DIVERSES

Néant

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 2 septembre 2025

Clôture de la séance à 21h00

Le secrétaire de séance
Fabien COCHARD



Le Maire
Christophe SONGEON

